info VERNEUIL EN-BOURBONNAIS

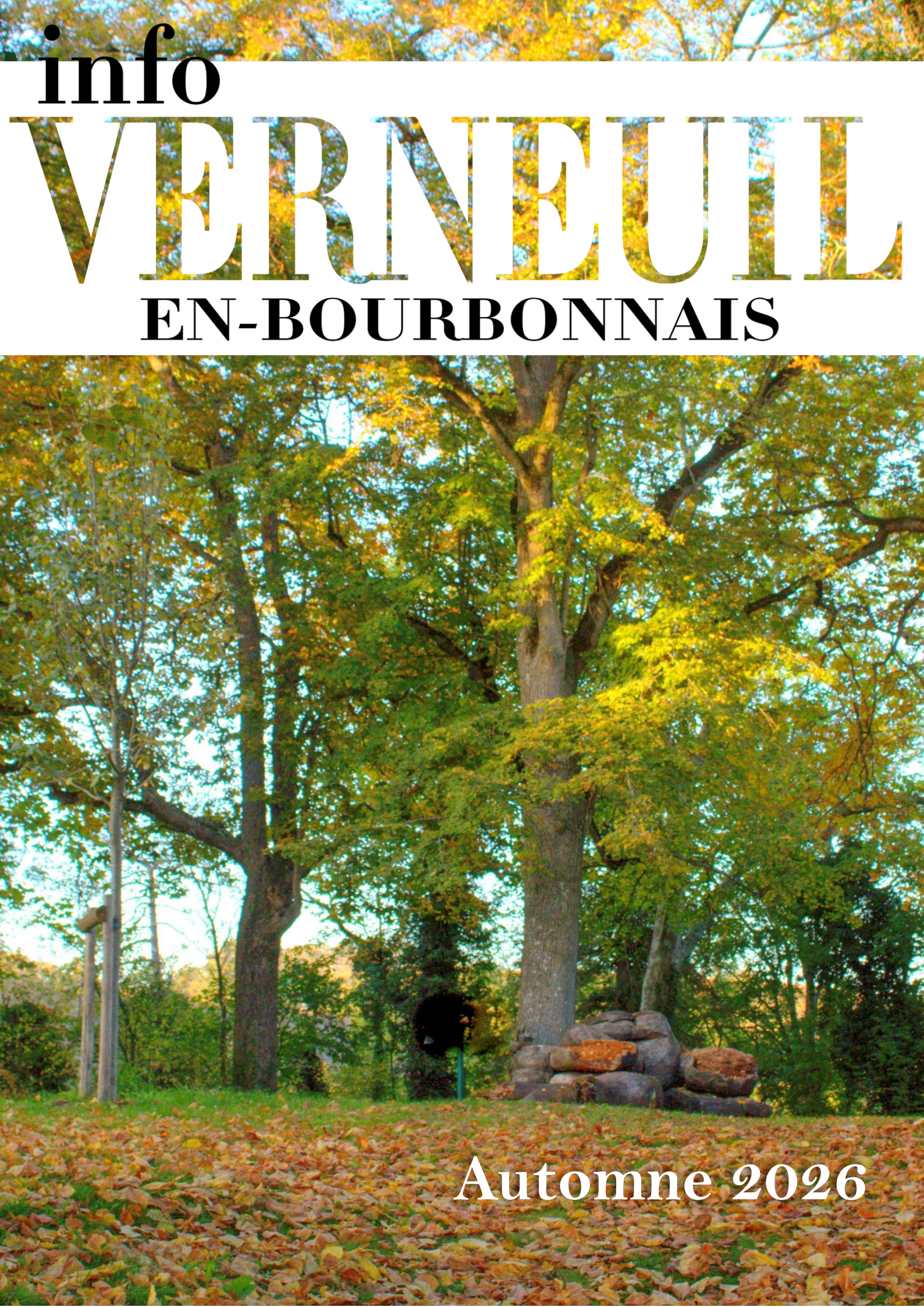

Automne 2026

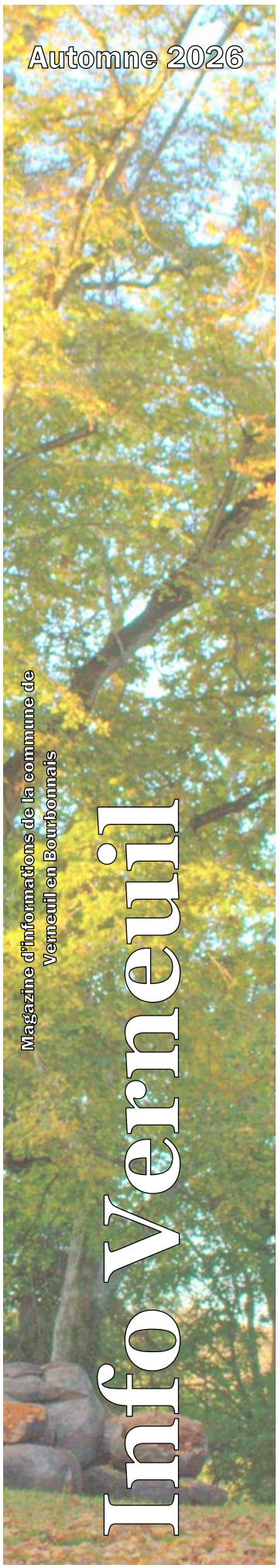

Edito

A l'époque de la rentrée scolaire, cette année, comment ne pas évoquer avec émotion le décès brutal, à l'âge de 56 ans de Mickaël Bellec qui a enseigné une dizaine d'années à Verneuil jusqu'en 2009. Il aura été, avec les enfants à la base d'activités variées et innovantes comme un conseil municipal d'enfants ; la création de la balade buissonnière ; la réalisation d'une bande dessinée ou la réalisation d'un film sur Verneuil… Ceux qui l'ont connu garderont de lui l'image d'un enseignant toujours à la recherche de nouvelles idées pour éveiller les enfants.

Je continuerai mon propos en restant dans le domaine de l'éducation. Avec la baisse démographique qui se poursuit d'une façon inéluctable dans le département, une réflexion est lancée à tous les niveaux sur le devenir des écoles. Dans ce contexte, à l'invitation du Préfet et de la DASEN, une réunion avec tous les élus du département s'est déroulée en préfecture. A plus ou moins long terme des regroupements dans de plus grosses structures sont envisagés. Toutefois la DASEN a précisé que cette mutation devait se faire dans la concertation et qu'il n'y aura pas une solution unique. Devront être pris en compte, l'évolution des effectifs, l'état des bâtiments scolaires, les distances entre écoles et les moyens de transport…. Les nouvelles organisations ne seront pas effectuées partout et en même temps. Ce qui fonctionne bien sera préservé dans un premier temps. Alors, si pour l'heure, notre RPI ne semble pas en danger, il sera concerné dans un avenir plus ou moins proche comme toutes les autres écoles. C'est pourquoi, conjointement, Saint-Pourçain et 14 communes du secteur ont lancé une étude avec un cabinet spécialisé afin d'avoir une photographie du tissu scolaire à 4 ou 5 ans. Ce bilan alimentera notre réflexion et nous permettra de proposer des solutions. Mais avec les prochaines élections, les orientations seront-elles les mêmes?

Bien à vous,

Daniel Léger

Dans ce numéro :

Edito	P 2	Conseil municipal du 16 juillet ; état civil	P 7 ; 8
Fissures sur les habitations ; Mairie	P 3	Les 100 ans d'Irène Jutier	P 9
Des artistes dans Verneuil	P 4	Une gourmandise pour les écoliers	P 9
Avis à la population verneuilloise	P 4	Une jeune pousse à l'école	P 9
Rencontre entre voisins	P 4	Rétrospective de l'été	P 10
Conseil Municipal du 5 juin 2026	P 5 ; 6	La cloche a sonné ; projets de l'école	P 11
Cabane à livres ; un peu de civisme	P 6	Le sourire de Cassandre ; randonnée équestre	P 12

Fissures sur les habitations

Lorsqu'un sol est argileux, il est fortement sensible aux variations de teneur en eau : il se rétracte lorsqu'il y a évaporation de l'eau en période sèche et gonfle lorsque l'apport en eau est important en période pluvieuse ou humide. C'est ce que l'on appelle le phénomène de retrait et de gonflement des argiles (RGA). Ces variations sont lentes mais peuvent être la cause de mouvements de terrain à l'origine de dommages potentiellement très importants dans les constructions.

Si vous avez constaté ce genre de phénomène depuis plusieurs semaines, vous devez déposer un dossier auprès de la mairie. Ce qui permettra d'enclencher la procédure officielle auprès de l'État pour obtenir éventuellement la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et permettre aux sinistrés d'être indemnisés par leur assurance.

En effet :

- Dans un premier temps, la commune va recueillir les signalements et les descriptions des dommages subis sur les habitations des habitants (courrier et photos)
- Dans un second temps, la commune va saisir le préfet par voie dématérialisée en transmettant une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturel
- Pour terminer, si les conditions sont réunies, le préfet prendra un arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturel qui une fois publié au journal officiel, permettra aux sinistrés de déclencher une indemnisation auprès de leur assurance pour les dégâts constatés.

Coordonnées de la Mairie

Adresse postale : 1, rue des Ecoliers – 03500 Verneuil-en-Bourbonnais

Téléphone : 04 70 45 42 16

Les horaires d'ouverture de la mairie sont :

Lundi, mardi et jeudi : de 9 h à 12 h 30

Vendredi : de 13 h 30 à 18 h

L'adresse mail de la mairie a changé, aussi, je vous invite à adresser vos mails à l'adresse suivante :
mairie@verneuil-en-bourbonnais.fr

Des artistes dans Verneuil

Début septembre, des artistes d'une association moulinoise ont animé les rues du village. Posés ça et là avec leur chevalet, ils ont joué des pinceaux pour saisir l'angle de vue qu'ils avaient choisi. Au fil des toiles, on retrouvait les lieux emblématiques de Verneuil. En fin de journée, ils se sont retrouvés à la chapelle pour exposer leurs œuvres en votant pour leur tableau préféré.

Avis à la population verneuilloise ...

Seriez-vous intéressé par un atelier de peinture collectif où chacun viendrait avec son matériel et le médium de son choix : aquarelle, acrylique, huile, gouache, pastels secs ou gras.

Si c'est votre cas, veuillez-nous en faire part au 07 69 66 85 87

Cet atelier serait un rendez-vous hebdomadaire où le partage serait de mise (sans pour autant avoir un professeur)

Merci de répondre afin de pouvoir l'envisager et de trouver l'organisation possible si nous sommes assez nombreux.

Patricia RITTER

Rencontre entre voisins

Le 6 août Cédric et Christelle, nouveaux propriétaires de la dernière maison sur le chemin du Moulin Gabrat, avaient invité tous les habitants de Ménilchamp, du Champ Frégon et du Bois Salicet : L'objectif de cette sympathique initiative était de faire la connaissance de leurs nouveaux voisins et de se faire connaître d'eux.

Objectif réussi puisque tous les invités ont répondu présent hormis deux couples déjà en vacances.

Après une visite du chantier de rénovation, Cédric a développé ses projets. Ensuite c'est autour d'un pique-nique de qualité que toutes et tous se sont rassemblés jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Cette si sympathique initiative a fait germer d'autres projets et il est probable qu'une initiative semblable soit proposée par d'autres habitants du quartier l'année prochaine..

Gérard CHEGUT

Compte rendu de conseil du 5 juin 2026

Election des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu l'instruction ministérielle n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants, et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux, et la circulaire préfectorale n° 11/2026 du 7 mai 2026 prise pour sa mise en œuvre locale dans les communes de moins de 1 000 habitants ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 990/2026 du 4 mai 2026, indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;
Le maire informe que le conseil municipal doit procéder à l'élection d'un délégué titulaire et de trois délégués suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :
M. BINETRUY Pascal et M. ZAIDINERAITE Patrice, les plus âgés et de M. VICHARD Franck et Mme BOUVET – KASZKOWIAK Céline, les plus jeunes présents.

La présidence du bureau est assurée par M. le maire et le secrétariat par Mme Sophie GAILLARDON.

a) Élection du délégué titulaire :
Les candidatures sont enregistrées :
- Monsieur Daniel LEGER
- Mme Sophie GAILLARDON

Après dépouillement, les candidats obtiennent les voix suivantes
- M. LEGER Daniel : **8 voix**
- Mme GAILLARDON Sophie : 3 voix

M. LEGER Daniel, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales.

b/ Élection des délégués suppléants :
Les candidatures sont enregistrées :
- M. LEGRAND Christophe
- Mme BOUVET-KASZKOWIAK Céline
- M. BINETRUY Pascal
- M. ZAIDINERAITE Patrice

Après dépouillement, les candidats obtiennent les voix suivantes :
- M. BINETRUY Pascal : **11 voix**
- Mme BOUVET-KASZKOWIAK Céline : **10 voix**
- M LEGRAND Christophe : **7 voix**
- M. ZAIDINERAITE Patrice : 5 voix

M. BINETRUY Pascal, Mme BOUVET-KASZKOWIAK Céline, M. LEGRAND Christophe, ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales**.**

Candidature Village Bourbonnais de caractère

Le maire propose de faire un groupe de travail pour préparer le dossier à transmettre au conseil départemental. Le groupe sera composé des personnes suivantes : Virginie Guillemant, Franck Vichard, Christophe Legrand et Cécile Horan. Une première réunion sera organisée après 18 h 30 dans les jours prochains.

Compte rendu de conseil du 5 juin 2026

Point sur le projet des travaux de l'église

Le maire rappelle que trois entreprises ont répondu à la consultation de la commune concernant les travaux de l'église Saint-Pierre. Suite à cette consultation, le rapport d'analyses des offres fait par M. DUPLAT a permis de proposer un classement et de faire un choix de l'entreprise retenue qui devra être validé et entériné par le conseil municipal.

Il y a quelques jours, la commune a envoyé un mail à M. Théoleyre, architecte de la DRAC pour donner les chiffres définitifs. Ce dernier a expliqué que la commune va pouvoir en juillet déposer la demande de subvention définitive mais pour un dossier qui ne sera plus pris en charge sur 2026, mais plutôt sur 2027. Ce qui signifie que la notification n'interviendra qu'en 2027 et par conséquent la commune ne peut pas avancer avec les autres financeurs puisque c'est la notification de la DRAC qui déclenche les autres co-financements. Par ailleurs, le financement ne sera plus de 40 % mais 35 %. Le maire déplore cette lenteur administrative et toutes ces demandes de subventions intermédiaires.

Cabane à livres

La boîte à livres installée sur la façade de la maison du Tourisme depuis 3 ans remporte un vif succès. Cependant son fonctionnement n'est pas complètement satisfaisant. Le but est de partager le plaisir de lire et que les livres circulent. Quand on prend un livre, on le dépose après lecture ou bien quand on en emprunte un, on en dépose un autre en même temps. Si ce mode de fonctionnement a donné satisfaction pendant quelque temps, force est de constater que ce n'est plus le cas. La boîte à livres est souvent pillée et se retrouve presque vide. Nous invitons donc les utilisateurs à respecter les règles de fonctionnement. Les habitants ayant des livres déjà lus et qui ne souhaitent pas les conserver sont invités à nourrir notre boîte à livres.

Un peu de civisme !

Nous rappelons que lors de leur promenade, les chiens doivent être tenus en laisse. Si beaucoup de propriétaires de chien ramassent les crottes, certains oublient cet élémentaire acte de civisme. Quoi de plus désagréable de voir certains endroits jonchés de déjections canines. Nous invitons donc chaque personne concernée à se munir d'un sachet pour ramasser les crottes déposées par nos amis les toutous afin de préserver la propreté des rues et places du bourg ainsi que du Pré Féraud.

Compte rendu de conseil du 16 juillet 2026

Attribution du marché concernant la remise en état de la couverture de la chapelle sud de l'Eglise Saint-Pierre

Vu la consultation de trois entreprises en date du 22 décembre 2025,
Vu le résultat de la négociation qui place en tête l'entreprise Jacquet de Saint-Pourçain-Sur-Sioule, avec un montant de travaux de 71 935.33 € ht, soit 86 322.40 € ttc,
Considérant la maîtrise d'œuvre d'un montant de 3 139 € ht soit 3 766.80 € ttc
Considérant le devis du SPS d'un montant de 1 092 € ht soit
1 310.40 € ttc

Ce qui porte à 76 166.33 € ht soit 91 399.59 € ttc, le projet de remise en état de la couverture de la chapelle sud de l'église Saint-Pierre.

Le maire rappelle le courrier de Mme La Préfète en date du 17 janvier 2023 autorisant le déplafonnement du taux de subventions publiques pour les travaux de restauration de la couverture de la chapelle sud de l'église Saint-Pierre,

Le maire informe le conseil municipal, de son entretien avec M. Théoleyre de la DRAC concernant le projet de Verneuil et la possibilité de l'inscrire sur les financements 2026.

Considérant l'actualisation du dossier auprès de la DRAC en date du 25 juin 2026, avec la possibilité d'obtenir un financement à hauteur de 35 %,

Le conseil municipal, mandate le maire pour déposer les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional afin d'obtenir une subvention qui pourrait aller jusqu'à 30 % de la part de chaque financeur

Projet d'étude relative à la démographie scolaire et à l'organisation de l'offre scolaire de Saint-Pourçain-sur-Sioule et des communes, alentours

Le maire informe le conseil municipal du projet d'étude prospective relative à la démographie scolaire et à l'organisation de l'offre scolaire de Saint-Pourçain-sur-Sioule et des communes, alentours.
En effet devant le vieillissement de la population et une diminution du vivier d'enfants en âge d'être scolarisé, il faut préparer les communes afin de ne pas subir les décisions annuelles de carte scolaire.

Cette note méthodologique à l'échelle communale et intercommunale doit permettre de trouver des pistes et des solutions afin d'anticiper des fermetures de classes qui plongent les communes dans des situations compliquées.
Le maire de Saint-Pourçain-sur-Sioule propose de retenir le cabinet IAD Ingénierie Administration Développement de Besançon pour cette étude prospective d'un montant de 14 300 € ht soit 17 160 € ttc. Le coût de cette étude sera supporté par chaque commune au prorata du nombre d'enfants scolarisés sur sa commune.

Chaque conseil municipal doit autoriser le maire de Saint-Pourçain-sur-Sioule à lancer cette étude qui sera financée par les communes concernées. Le conseil municipal donne son accord.

Nouveau dispositif d'accompagnement EDF

Le maire informe le conseil que pour aider à équiper les locaux scolaires dans les meilleurs délais, EDF met en place, jusqu'à la fin de l'été, un dispositif de remboursement du matériel de rafraîchissement (dispositif été 2026).

Ce premier dispositif mis en place par EDF permet de rembourser les frais réels d'achat de matériel de rafraîchissement, jusqu'à 400 € par équipement, dans la limite de 10 équipements par établissement. Si un équipement coûte moins de 400 €, il est remboursé à 100 % de son prix d'achat. Le matériel doit être acheté entre le 26 juin et le 30 septembre 2026, facture à l'appui.

Sont concernés les brasseurs d'air et ventilateurs de plafond ou sur colonne, les brumisateurs, les climatiseurs fixes ou mobiles. Il est recommandé de privilégier les équipements fabriqués ou assemblés en Europe. Ces équipements doivent être destinés aux espaces accueillant du public.

Le deuxième dispositif mit en place par EDF est un « dispositif solution durable » qui permet de bénéficier d'une prime forfaitaire de 10 000 € pour financer une partie du projet de rafraîchissement d'une école. Cette solution sera étudiée à l'automne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Donne un accord de principe pour l'achat de matériel de rafraîchissement,
- Mandate le maire pour étudier la meilleure solution possible et réaliser l'achat.

Compte rendu de conseil du 16 juillet 2026

Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger à la commission d'évaluation des transferts de charges

Le Conseil Municipal désigne les délégués suivants :

Délégué titulaire : M. Daniel LEGER

- Déléguée suppléante : Mme Sophie GAILLARDON

P'tits marchés de Barnabé

Un conseiller souhaite revenir sur l'annulation du p'tit marché de Barnabé. Il précise que certains commerçants étaient très déçus y compris le DJ. Il regrette une décision un peu hâtive de chaque conseiller municipal. Une discussion animée mais constructive s'engage au sein du conseil.
Une conseillère rappelle que le département était placé en vigilance rouge canicule et qu'à ce titre un arrêté du Préfet interdisait la vente d'alcool. Certains exposants avaient également prévu de ne pas venir en raison de la chaleur.
Un autre conseiller rappelle qu'il faudrait peut-être également anticiper les évènements qui pourraient venir entraver la tenue du marché (tour de France cette année).

Pour conclure, le maire rappelle que le prochain aura lieu le mercredi 5 août, et qu'il aura besoin de personnes pour installer les tables mais également pour ranger à la fin de la manifestation.

Questions diverses

Club des mécènes de la Fondation du Patrimoine : Christophe Legrand informe le conseil qu'il est allé présenter le 25 juin dernier, le dossier de réalisation de l'étage du musée du Lavage et du Repassage devant les mécènes de la Fondation du Patrimoine (présentation de Verneuil, présentation du projet).
La commune pourrait recevoir 1000 € des mécènes si elle parvient à réunir 1600 € de dons de particuliers.
Le conseil propose d'insérer le flyer dans Info Verneuil. Le maire sollicitera les entreprises qui ont travaillé pour la commune.

Réunion du SEA Rive Gauche Allier : Christophe Legrand et Cécile Horan se sont rendu à la réunion du SEA le 26 juin dernier. Christophe Legrand précise que la commune a reçu :

- Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS eau potable)
- Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de d'assainissement collectif (RPQD assainissement collectif)
- Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de d'assainissement non collectif (RPQD assainissement non collectif)

Et que ces documents feront l'objet d'une présentation brève lors d'un prochain conseil municipal.

Il précise que la mensualisation sera proposée aux abonnés à compter de janvier 2027.
Par ailleurs un enquêteur a été nommé par le tribunal de Clermont - Ferrand sur le zonage de l'assainissement collectif. Une première réunion avec le commissaire sera programmée dans les prochains jours pour une enquête en septembre.

Le géant endormi : la réflexion sur le remplacement du géant par son sculpteur est renvoyée en septembre.

Visite de la chapelle Notre Dame sur l'Eau : Franck Vichard demande s'il serait possible de laisser la chapelle ouverte aux visiteurs, parce qu'il y a de la demande. Le maire précise que c'est prévu mais qu'il faut la nettoyer. Quelques conseillers ou personnes volontaires seront sollicités pour aider l'agent communal.

Comité fleurissement : Sophie Gaillardon interroge le conseil pour savoir s'il ne serait pas possible de faire passer le jury plus tôt. Avec la canicule les plantes ne sont pas belles. Le maire explique qu'il faut laisser les plantes se développer avant de faire passer le jury. Lors de son passage, celui-ci tiendra compte des conditions climatiques de cette année. Les canicules risquant de se répéter, il faut réfléchir à cette question.

Fresque de l'école : Elle est achevée et très réussie.

Etat civil

Décès

Jacques MARINI, le 3 septembre 2026, à Vichy

Les 100 ans d'Irène JUTIER

Irène Jutier, née le 28 septembre 1926 au Theil se marie avec Jean-Marie Jutier. Ensemble ils vivent à Verneuil où ils sont agriculteurs. Ils donnent naissance à Nicole en 1950 qui se mariera à Robert Gazet.
Après le décès de son mari, elle vit alors seule au lieu-dit « Le Pont » où sa fille et son gendre la rejoindront à leur retraite. Suite aux conséquences d'un accident ils seront admis à l'EHPAD de Lapalisse, le 1er février 2024.
C'est là, qu'entourée de sa fille et de son gendre, elle a fêté ses 100 ans. Pour l'occasion, le personnel avait organisé un goûter en présence de résidents du service « Hirondelles ». Après un mot du directeur de l'établissement, Daniel Léger, maire, accompagné de Valérie Dosset, secrétaire, de Sophie Gaillardon, 1ère adjointe et Patrice Zaidineraite, conseiller municipal lui a souhaité un joyeux anniversaire au nom des verneuillois. Elle a reçu en cadeau un bouquet de fleurs et une corbeille de friandises.

Une gourmandise pour les écoliers

Comme l'an passé, les élèves de l'école ont été invités par l'association du bar « Le Verneuil » pour déguster une glace artisanale et siroter une boisson fraîche dans la cour à l'arrière du bâtiment.
En remerciement, les enfants ont terminé ce sympathique moment en chansons et avec une petite chorégraphie.

Une jeune pousse à l'école

Les arbres de la cour de l'école datent de 1953 et sont vieillissants. Deux ont été abattus ces dernières années. Pierre, agent communal a donc dessouché un des arbres abattus pour le remplacer par un jeune plant d'érable récupéré dans la nature lors d'une séance de désherbage.
Avec le vieillissement des arbres en place, il va falloir prévoir de nouvelles plantations dans les années à venir.

Rétrospective de l'été

Même si la canicule a impacté certaines manifestations, le village a encore été très animé cet été grâce au dynamisme des associations (Bar le Verneuil, les amis du musée du lavage et du repassage, Rouc'Ouzenan) et de la municipalité.

Beau succès du 2ème marché de Barnabé

14 juillet

Verneuil sous les pinceaux des artistes

Un ravitaillement pour la course Vin'scène

Expositions à la maison du tourisme

Marché gourmand animé par Swing03

740 visiteurs ont fait une halte au bar

Presque 900 visiteurs au musée

Randonnée des vendanges

Une foire aux puces sous le soleil

La cloche a sonné

Les écoliers ont retrouvé le chemin de l'école et ont posé pour la traditionnelle photo de rentrée.
Pour la circonstance, c'est devant la fresque réalisée l'an passé qu'ils se sont rassemblés.

L'école et ses projets

L'école compte 2 classes. Une classe de 6 CM1 et 13 CM2 dont l'enseignante est Mme MENEBOO et une classe de 14 CE2 et 4 CM1 dont l'enseignante est Mme QUAIRE.

Cette année, la classe de CE2-CM1 a comme projet Le voyage dans le temps. Les élèves étudient dans un premier temps La Préhistoire autour d'énigmes, de lecture fluence, de poésie, d'histoire des arts …

Les projets de l'année : sorties dans différents châteaux, intervention de la gendarmerie de Saint Pourçain S/ Sioule pour le permis piéton (CE2-CM1-CM2) et le permis internet (CM1-CM2).

Toute l'école bénéficie de l'abonnement des incorruptibles.

D'autres projets sont en cours.

Marine QUAIRE

Commune de Verneuil en Bourbonnais

1 rue des écoliers
03500 Verneuil en Bourbonnais

Téléphone: 04 70 45 42 16

Nouvelle adresse mail
mairie@verneuil-en-bourbonnais.fr

Retrouvez-nous sur le Web!
www.verneuil-en-bourbonnais.fr

Ou sur Facebook
@verneuil-en-bourbonnais

Le sourire de Cassandre

Informer les visiteurs sur le patrimoine de Verneuil et les incontournables comme par exemple le géant endormi ou le musée du lavage et du repassage, renseigner sur les activités ou manifestations estivales, assurer les visites du village et la balade nocturne aux lampions le jour du P'tit marché de Barnabé, proposer les produits locaux de la boutique…. c'est toujours avec le sourire et beaucoup de chaleur que Cassandre, saisonnière affectée à la maison du Tourisme a assuré la tâche qui lui était confiée.

Elle a été très appréciée comme en témoigne les commentaires dans le livre d'or.

Randonnée équestre

Le dimanche 7 juin 2026 a eu lieu la traditionnelle randonnée équestre au départ du Pré Féraud organisée par le Domaine des Merveilles, élevage de chevaux irish Cob. Les participants, cavaliers ou meneurs d'attelages, ont démarré aux alentours de 9h30 pour un circuit de 20 kms avec une pause ravitaillement à mi parcours offert par la commune de Monétay-sur-Allier et sont revenus au point de départ par une boucle, sous une météo idéale. 18 participants pour cette édition qui s'est terminée par un apéritif offert par la commune de Verneuil-en-Bourbonnais suivi d'un pique-nique tiré du sac pour un joli moment convivial.

Morgane HUART